



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E113932

VALABLE JUSQU'AU 17/01/2027

ÉDITÉ LE 12/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 18 955

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BORDEAUX

Siret : 752 166 116 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AM 881 540

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AM 881 540

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/12/2025

Raison sociale : SARL BROCAS PERE ET FILS

371 ROUTE DE HEULIES
33690 GRIGNOLS

Téléphone : 06 84 33 81 71

Portable : 06 84 33 81 71

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarlbocas@gmail.com

Responsabilité légale :

BROCAS GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/09/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	23/11/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	29/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	31/03/2021
o Chaudière bois	31/03/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	08/06/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	29/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.